

10.11.2015 - 08:00 Uhr

Déclarations trompeuses dans le communiqué du bpa concernant l'évolution des blessés graves et des tués lors d'accidents de motocycles

Solothurn (ots) -

La branche moto se défend contre les prises de position du bpa

Les lourds dommages de personnes avec blessés graves ou tués lors d'accidents de motos ont régressé de 24% au cours de la période 2004-2014 malgré un effectif de motos et de scooters augmenté de 20%. Le bureau de prévention des accidents bpa a connaissance de ces chiffres. Dans le dessein de maintenir un niveau dramatique de l'accidentologie, il suggère au lecteur non averti, sur son site web dans le Rapport SINUS 2015, que cette catégorie d'accidents serait en augmentation. La branche moto s'insurge avec véhémence contre cette communication fallacieuse.

"Le nombre de motocyclistes grièvement blessés excède depuis 2009 celui des occupants de voitures de tourisme ayant subi un accident grave. Et l'écart ne cesse de s'accroître."

Ces deux phrases contenues dans le communiqué sont porteuses d'un message sujet à fausse interprétation. Elles suggèrent une augmentation du nombre des accidents graves de motos, bien que ces derniers aient nettement régressé ces dix dernières années malgré une importante hausse du parc moto.

En 2004, on recensait 582'058 motos et scooters, en 2014 ils étaient au nombre de 699'219, ce qui représente un accroissement de 20% (www.motosuisse.ch/fr/index.html). Le nombre de motards et de scootéristes grièvement blessés a baissé de 1'543 à 1'199 dans le même laps de temps et celui des mortellement blessés de 114 à 53. Le nombre des blessés graves a donc régressé de 22% et celui des décès de 54% (comp. Rapport SINUS 2005 avec celui de 2015).

La communication trompeuse du bpa vise à justifier des mesures sécuritaires supplémentaires. La branche moto s'intéresse elle aussi à la sécurité des motards. Elle souligne toutefois que la situation des accidents (aussi du point de vue international) n'est nullement dramatique, si bien que des mesures restreignant de manière exagérée la liberté et la propre responsabilité sont inutiles et non avenues.

Contact:

Office Suisse de Conseils pour deux-roues OSCD
4500 Soleure, tél. 0326217051

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003667/100780254> abgerufen werden.